

dire à la population canadienne que cette énorme accroissement de la dépense s'impose nécessairement, et il est inutile de dire aux habitants de l'Ouest ou de l'Est, ou aux membres du Parlement, que le premier ministre défie toute enquête. Il a été mis en demeure à plusieurs reprises d'accorder une enquête et pas une seule fois il n'a osé accepter le défi.

Enfin, le 1er avril 1909, le hansard le constate (page 3919), le représentant de Sainte-Anne (M. Doherty), dans un discours plein de raison et de modération, a conseillé au ministère de faire une enquête plus approfondie concernant les différents départements. Je ne reviendrai pas sur les arguments dont il s'est servi. Il a cité les principaux organes libéraux et a démontré par leurs écrits qu'ils comprenaient que le résultat de l'élection de 1908 devait être attribué dans un sens à la personnalité du premier ministre, et que les libéraux n'entendaient pas que ce résultat étouffât les investigations ultérieures, ou fit cesser toutes les tentatives de dissiper le nuage de soupçon qui planait sur les départements du service public. L'un de ces journaux traitait le premier ministre d'Hercule canadien dont le devoir était de nettoyer ces écuries d'Augias, de rétablir la bonne renommée du pays et des services administratifs. Je crois même qu'un journal a dit que l'accomplissement de cette humble tâche contribuerait autant à la réputation du premier ministre qu'aucun des travaux qu'il avait accomplis pendant ses douze années d'administration.

Mon honorable ami de Sainte-Anne a parlé de tout cela, et a fait un appel presque personnel au premier ministre lui demandant une enquête; il terminait en proposant la résolution suivante:

Que, dans le but de faire disparaître les soupçons qui pèsent sur l'administration des divers départements, de satisfaire à la demande du pays qui exige l'emploi de méthodes honnêtes, et de débarrasser le service public d'incompétence, de gaspillage et de pratiques corrompues, il est désirable et nécessaire, dans l'intérêt public, qu'une enquête minutieuse et sans entraves soit faite par une commission compétente sur l'administration de tous les départements chargés de la dépense de sommes considérables des fonds publics.

Quelle a été la réponse du premier ministre. Ce n'en était pas une du tout—une simple raillerie. Il a dit que la conduite de l'honorable député de Sainte-Anne le surprenait; que pour les purs toutes choses étaient pures, et conséquemment mon honorable ami de Sainte-Anne devait abandonner tous ces soupçons et supposer que tous les ministères administratifs étaient absolument purs; et il demanda à ses amis de voter contre la résolution, ce qu'ils firent.

Plus tard, le 15 avril 1909, ainsi qu'on peut le lire dans le hansard à la séance de

M. BORDEN.

cette date, mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.) (M. Daniel) proposa:

Cette Chambre est d'avis que, vu la gravité des faits ci-haut relatés, les allégations contenues dans ladite déclaration solennelle et toutes les questions se rattachant à ladite entreprise de dragage, devraient être soumises à un comité de cette Chambre qui fasse enquête et dresse un rapport à ce sujet, afin que la vérité ou la fausseté desdites allégations soit établie et afin de faire rentrer dans la caisse publique tous les deniers publics qui auraient été payés d'une façon irrégulière, relativement à ladite entreprise de dragage.

Par cette motion, dont j'ai lu le dernier paragraphe, mon honorable ami de Saint-Jean, appelait l'attention de la Chambre et du pays sur certains incidents très graves, pour me servir d'une expression très douce, sur certaines entreprises de dragage dans le port de Saint-Jean. Qu'il me suffise de rappeler aux membres de cette Chambre que d'après une déclaration assermentée produite devant le Parlement, et déposée sur le bureau de la Chambre, on prétendait qu'un libéral très en vue de la ville de Saint-Jean recevait, sans qu'il eût aucun intérêt quelconque dans l'entreprise, une proportion très considérable de l'argent que le pays déboursait pour faire ce dragage et non pas pour payer une influence politique. Si je me rappelle bien les chiffres le prix du dragage était de .50 cents la verge cube et sur cette somme on en payait 10 p. 100 ou 5 cents par verge, non pas à l'entrepreneur qui exécutait les travaux, mais au chef du parti libéral dans la ville et le comté de Saint-Jean, un homme qui depuis plusieurs années était le chef et l'organisateur principal du parti libéral dans la province du Nouveau-Brunswick. Environ \$35,000 ont été payés de cette façon, à même le Trésor du Canada, non pas pour des travaux de dragage, mais à cette personne dont l'influence dans les rangs du parti libéral était très grande. Et mon honorable ami, le premier ministre a jugé qu'il n'y avait pas raison de tenir une enquête. Je crois, si ma mémoire me sert bien, que c'est à cette occasion-là qu'il a dit, prenant toutes ces questions en considération, qu'il était plus fier de Pugsley que jamais.

Le 25 janvier 1910, mon honorable ami, le député de Simcoe-sud (M. Lennox) ramenant devant la Chambre la question des dépenses sur le chemin de fer transcontinental proposa:

Qu'un comité de sept membres soit nommé pour faire une enquête au sujet desdites accusations (Lumsden) et toutes autres questions se rapportant à la division est du Transcontinental national et les dépenses d'argent qui y ont été faites.

Cette motion fut repoussée. On lui substitua une motion qui servait mieux les desseins du Gouvernement, et l'enquête